



Fiche d'inscription pour la colonie de vacances à Hendaye du 28 juillet au 4 août 2024

Merci d'écrire lisiblement au stylo noir

L'enfant :

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : F M

Date de naissance : ___/___/___ lieu de naissance : _____ âge : _____

Nationalité : _____ Classe : _____

Carte d'identité ou passeport n° : ___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___

As-tu un ami inscrit à ce séjour : Oui Non Si oui, qui est-ce ? _____

Est-ce ta première colonie de vacances : Oui Non

Photo

Les parents

Nom du représentant légal : _____ Email : _____ @ _____

Les deux parents sont titulaires pleinement et conjointement de l'autorité parentale : Oui Non (si non, veuillez fournir les justificatifs)

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone de la mère : domicile : ___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___ portable : ___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___ travail : ___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___

Téléphone du père : domicile : ___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___ portable : ___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___ travail : ___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___

Personne à prévenir en priorité : _____

Compagnie d'assurance : _____ Numéro de police : _____

Comment avez-vous eu connaissance de ce séjour ? Flyer Bouche à oreille Autre, précisez : _____

Règlement :

- Je règle la carte de membre de 20 €
- Je règle la totalité de la somme due : en un seul chèque en chèques vacances en CESU en espèces en CB
- Je règle l'acompte de 260 € aujourd'hui et m'engage à régler la différence au plus tard le 28 juin
- Je règle en 4X par chèque : je joins un chèque d'acompte de 260 € et trois autres chèques
- Je règle l'acompte de 260 € aujourd'hui et souhaite être prélevé en plusieurs mensualités à définir (au plus tard le 28 juin)

Important :

Le délai d'annulation d'inscription est fixé au **26 avril**. Au-delà de cette date, la totalité du séjour sera due. Dans tous les cas, l'acompte de 260 € ne sera pas remboursé. Nous vous invitons à vous référer au contrat d'accueil.

En cas d'annulation de notre part, les sommes versées seront entièrement remboursées.

Droit à l'image :

Je soussigné(e),

- Autorise
- N'autorise pas

L'association La Croisée des Chemins à utiliser l'image vidéo ou photographique de mon enfant afin de communiquer avec ses supports internes ou externes. Lesdits supports sont les suivants :

- Site internet : croisillon.org (blog ou page)
- Blog : croiscolo.blogspot.fr
- Affichage interne (dans les locaux de l'association ou dans les locaux des établissements du Gymnase)
- Page Facebook du Croisillon

La Croisée des Chemins ne pourra être tenue responsable de tout problème technique lié à la reproduction des images.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans. Elle est personnelle et vaut pour tous les supports mentionnés ci-dessus.

Je déclare avoir lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Fait le :à

Signature :